



# RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

## **RÈGLEMENTS / Campeur voyageur**

Pour permettre de vivre la meilleure expérience possible au camping Les Berges du Lac, veuillez prendre connaissance des règlements à respecter en tant que campeur.

### **LE GROUPE CAMPEUR**

2 adultes et jeunes de moins de 18 ans. – Les locataires adultes du terrain sont responsables de leurs visiteurs et enfants.

### **VISITEURS**

Toute personne qui rend visite à un groupe de campeurs, doit s'enregistrer et payer le tarif de jour ou/et de nuit prévu à cet effet. – Chaque campeur **se rend responsable de ses invités ou visiteurs** et devra veiller à faire quitter le terrain de camping avant le couvre-feu (23h00) ou les enregistrer pour la nuit.

### **VÉLOS – BICYCLETTES ELECTRIQUES**

Les cyclistes doivent circuler lentement, prudemment et demeurer sur les accotements des rues.

Éviter/Exercer une surveillance accrue de vos enfants sur les rues principales du camping. (Accueil, marina, resto-bar) (Camion lourd, trafic intense, etc.) – **Sécurité : il est interdit de circuler en bicyclette aussitôt la brumante venue.**

**Aucun vélo électrique (à batterie) ne doit circuler dans tous les passages piétonniers, soit celui entre le terrain 201 et 241, celui du stationnement et celui du terrain près de l'accueil.**

### **LE GARDIEN A LE DROIT DE CONFISQUER LE VÉLO SANS POURSUITE DU CAMPEUR FAUTIF.**

### **SITE**

Espace aménagé et réservé à l'installation **d'un seul équipement** avec stationnement d'une voiture. Les véhicules supplémentaires doivent être garés dans les stationnements réservés à cet effet. Le stationnement dans les rues du camping (le long des sites) est interdit. – **Toute tente ou équipement supplémentaire sur un terrain doit avoir une autorisation par la direction et payer les tarifs pour cet ajout.** –

## VITESSE

Auto, camion, moto, voiturette, VTT, vélo, et bicyclette électrique  
Les campeurs doivent observer la vitesse permise de 10km/h dans les boucles du camping et de 10km/h sur la rue principale (accueil, marina, resto).

## RÈGLES DE CONDUITE (En tout temps)

La consommation de boissons alcoolisées doit se faire discrètement, **AUCUN contenant en verre (bière, jus, fort) sur le site principal des Berges** (jeux d'enfants, terrain de loisirs, pelouse, quais, mise à l'eau et piscine) – Aucun comportement immoral et agressif, langage injurieux, blasphèmes, etc., ne sera toléré.

## COUVRE-FEU

Le couvre-feu est à 23h00. **Tout bruit, musique et bavardage trop fort devront cesser.** – Un premier avertissement vous sera donné si vous ne modifiez pas votre comportement et des mesures seront prises par la direction.

## FEUX

Si temps de sécheresse ou grands vents, les feux sont interdits – Interdiction de brûler vos déchets domestiques.

Interdit de déplacer les ronds de feu et/ou faire un autre emplacement sur votre site.

Les feux ne doivent pas excéder 2 pieds en largeur et en hauteur.

## MUSIQUE

Si l'on entend votre musique jusqu'au 2e voisin, nous considérons qu'elle est trop forte et cela peu importe l'heure du jour. (Pas de musique de 23h à 8h, et durant votre absence.)

## BAIGNADE ET PISCINE

Enfants de 8 ans et moins doivent être accompagnés/surveillés par un adulte. **PISCINE** (sauveteur accrédité). Le bracelet de piscine est obligatoire et doit être porté à la cheville /poignet, fourni en payant votre entrée sur terrain, **PLAGE** Aucune baignade n'est autorisée (AUCUN SAUVETEUR).

## DÉCHETS – RECYCLAGE – COMPOSTAGE

Apporter aux conteneurs/poubelles brunes (à la sortie du camping) prévus à cet effet. – Aucune poubelle ne devrait être sur votre site les nuits (animaux-rongeurs).

## **CHIENS**

Certaines races de chiens ne sont pas permises sur notre camping. Voir au consentement de la direction. – Votre chien devra OBLIGATOIREMENT **être tenu en laisse** en dehors de votre site. – Les chiens sont strictement **interdits** à la piscine et dans les aires publiques intérieures (salle communautaire, buanderie, restaurant, douches, toilettes, dépanneur, Internet). – Les excréments de votre chien **DOIVENT être ramassés aussitôt** et jetés à la poubelle. – Votre chien devrait être en votre compagnie constante et **ne pas japper inutilement**. Si vous devez vous absenter pour un court laps de temps, assurez-vous qu'il ne dérange pas les voisins.

---

**Un agent de sécurité passera dans le camping afin de faire respecter les règlements ainsi que le couvre-feu. – Tous les campeurs reconnaissent que cette personne détient toute l'autorité et doit s'y conformer. – Sous risque d'expulsion.**